

# Réglement concernant les locations de courte durée

1. Vous, locataires, ne devez pas oublier que vous résidez dans un immeuble d'habitation, dans le logement d'un propriétaire et non dans un hôtel.
2. Jojo est une coopérative de logements. C'est-à-dire que tous ceux qui habitent ici possèdent l'ensemble des bâtiments en commun. Nous établissons les règles et payons les factures en commun. Nous espérons que vous passerez un bon séjour ici et que vous respecterez nos habitants comme nos bâtiments.
3. Le calme est requis entre 22 heures et 6 heures, aussi sur les balcons et dans la cour.
4. On ne doit utiliser que des barbecues au gaz ou à l'électricité sur les balcons.
5. Il est interdit de fumer dans les escaliers, principal et de service, ainsi que dans les caves.
6. Les poubelles sont dans les abris dans la cour. Ne rien laisser dans l'escalier.
7. En cas de problèmes:
  - a. D'incendie: appeler le +45112
  - b. De fuite d'eau: appeler David +45 51538084 (15.h-07.h)
  - c. Autres: Le gestionnaire +45 35343393 ou [sekretariat@abjojo.dk](mailto:sekretariat@abjojo.dk)
  - d. Horaires d'ouverture du bureau du gestionnaire:
  - e. Lundi, mardi et vendredi de 8h à 10h
  - f. Mercredi de 17h à 18h et de 16h à 17h par téléphone
  - g. Jeudi de 7h à 10h

Nous vous souhaitons un agréable séjour.